



OFFICE FEDERAL DE LA CULTURE
ETAT-MAJOR DE LA DIRECTION
HALLWYLSTRASSE 15
3003 BERNE

N/réf. : DR/JR

Lausanne, le 12 septembre 2014

Procédure de consultation / Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016-2019

Mesdames, Messieurs,

En référence à votre courrier du 28 mai 2014, nous vous prions de trouver ci-après notre prise de position concernant l'objet mis en consultation susmentionné.

La Société Suisse des Auteurs (SSA) est une coopérative de gestion de droits d'auteur sans but lucratif. Elle gère collectivement les droits que les auteurs d'œuvres scéniques et audiovisuelles lui ont confiés en devenant ses sociétaires. La SSA représente actuellement environ 2'500 auteurs de théâtre, scénaristes, réalisateurs, chorégraphes, compositeurs suisses. En vertu de contrats de représentation réciproque, elle représente également en Suisse de très nombreux auteurs affiliés à ses sociétés-sœurs étrangères. Elle mène une action sociale et culturelle par le biais de fonds spécifiquement alimentés dans ce but. Son activité principale concerne la gestion collective volontaire de droits d'auteur (notamment les droits diffusion, de représentation scénique et de mise à disposition) ; de plus, dans le domaine de la gestion collective obligatoire, elle est au bénéfice d'une autorisation de gestion pour le répertoire dramatique et dramatico-musical accordée par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI).

En général

De manière générale, la SSA salue le contenu du message culturel.

En ce qui concerne le théâtre, la danse et la musique théâtrale, elle considère que les intentions contenues dans le message culturel 2016–2019 sont potentiellement adéquates pour répondre aux besoins des créateurs. Les intentions établies à la fois sur un plan intérieur (fédéral) et extérieur (international) correspondent à la nécessité actuelle de valoriser une culture à la fois ancrée dans le territoire, mais ouverte sur le monde.

Quant au cinéma, le paysage dessiné par le contenu du message lui semble en accord avec la vision des auteurs et réalisateurs suisses.



La SSA a pris connaissance des points essentiels de la contribution de SUISSECULTURE et y adhère dans une très large mesure. Elle tient particulièrement à souligner la **nécessité de garantir la sécurité des droits d'auteurs** qui sont à la fois une protection et un encouragement essentiel à l'innovation et la créativité. Elle rappelle que l'intelligence et l'imagination sont parmi les meilleures matières premières à disposition de ce pays. Le renforcement de la sécurité sociale dans les métiers et la pratique de la culture est indispensable. C'est la garantie d'une professionnalisation réelle et par conséquent du renforcement du savoir-faire et de la qualité. Ces deux éléments sont essentiels à la pérennité des œuvres et leurs chances d'exploitation tant au niveau fédéral qu'international.

Dans la mesure des informations qui lui sont parvenues à ce jour, la **SSA soutient également les demandes des associations suisses de théâtre et de danse**, notamment en ce qui concerne la question des archives et du dialogue national sur le théâtre.

Concernant les points 2.1.3. « Théâtre » et 2.1.5 « Danse »

Une des intentions du message culturel 2016–2019 est de favoriser les rencontres et les découvertes entre les régions linguistiques. La SSA pense que cela ne peut pas se faire de manière optimale sans la mise en place d'un organe de liaison. Elle recommande donc également pour le théâtre, à l'instar de ce qui est proposé dans les *Objectifs et mesures* du point 2.1.5 *Danse*, de mettre en place une structure efficace destinée à **aider les compagnies à diffuser leur production dans les différentes régions linguistiques du pays ainsi qu'à l'international**, ou à conseiller les organisateurs de leurs tournées.

Si l'initiative des Prix suisses de théâtre de l'OFC a permis de valoriser la création théâtrale dans son ensemble, force est de constater qu'il n'y a pas de reconnaissance spécifique destinée aux auteurs dramatiques. Bien que les prix existants puissent déjà être attribués à un auteur, la SSA considère comme indispensable la mise en place d'un **Prix suisse spécifiquement dédié à la qualité d'auteur de théâtre**, de manière permanente et bénéficiant des mêmes prestations que les lauréats des Prix suisses de théâtre.

Concernant le point 2.1.6 « Musique »

Si la SSA salue la reconnaissance de nouvelles formes de théâtre musical, elle recommande que les créations contemporaines dans des **formes dramatico-musicales plus traditionnelles, notamment l'opéra, fassent également l'objet de mesures coordonnées d'encouragement**. Les compositeurs et les librettistes contemporains d'œuvres dramatico-musicales rencontrent de grandes difficultés à faire créer leurs œuvres sur scène.



Concernant le point 2.1.7 « Cinéma »

La SSA se réjouit que soit explicité l'un de motifs principaux du soutien de la Confédération au cinéma : la **nécessité de corriger le marché en contribuant aux coûts de production d'un film compte tenu de la fragmentation du marché national suisse.**

La SSA soutient vivement le principe de poser un cadre légal à l'exploitation en ligne des œuvres, afin d'assurer la diversité de l'offre et ainsi de contribuer au développement de la production audiovisuelle suisse.

Tout en estimant important d'attirer des coproductions internationales en Suisse, il est cependant fondamental pour la SSA qu'une stratégie de réciprocité soit mise en place afin que les réalisateurs suisses puissent aussi consolider le financement de leurs films avec des fonds étrangers.

De par sa position privilégiée d'observatoire direct de la production audiovisuelle suisse et en particulier romande, la SSA insiste sur la nécessaire continuité : on ne saurait former des jeunes cinéastes dans les écoles, être soucieux de leurs premiers pas et ensuite les livrer à une incertitude devant les mutations du marché.

Les institutions ne sont pas en charge du destin individuel des artistes mais en revanche, le destin collectif de la branche cinématographique suisse incombe à ces institutions et en particulier à la Confédération.

En vous remerciant de nous avoir donné la possibilité de prendre position et de l'examiner avec bienveillance, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a horizontal line.

Jürg RUCHTI
Directeur

A handwritten signature in black ink, featuring a series of vertical and horizontal strokes.

Denis RABAGLIA
Président du Conseil d'administration